



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 32/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 18 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

**PROCURATIONS**

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

**Secrétaire** : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET FINANCES - Budget primitif 2012 - attribution de subvention à la Crèche « Gros Câlines »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2012 une subvention d'un montant de :

- 8 240 € à la Crèche Gros Câlines.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mme GESTA ne participe pas au vote) :**

➤ D'allouer une subvention de 8 240 € à la Crèche Gros Câlines.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

